

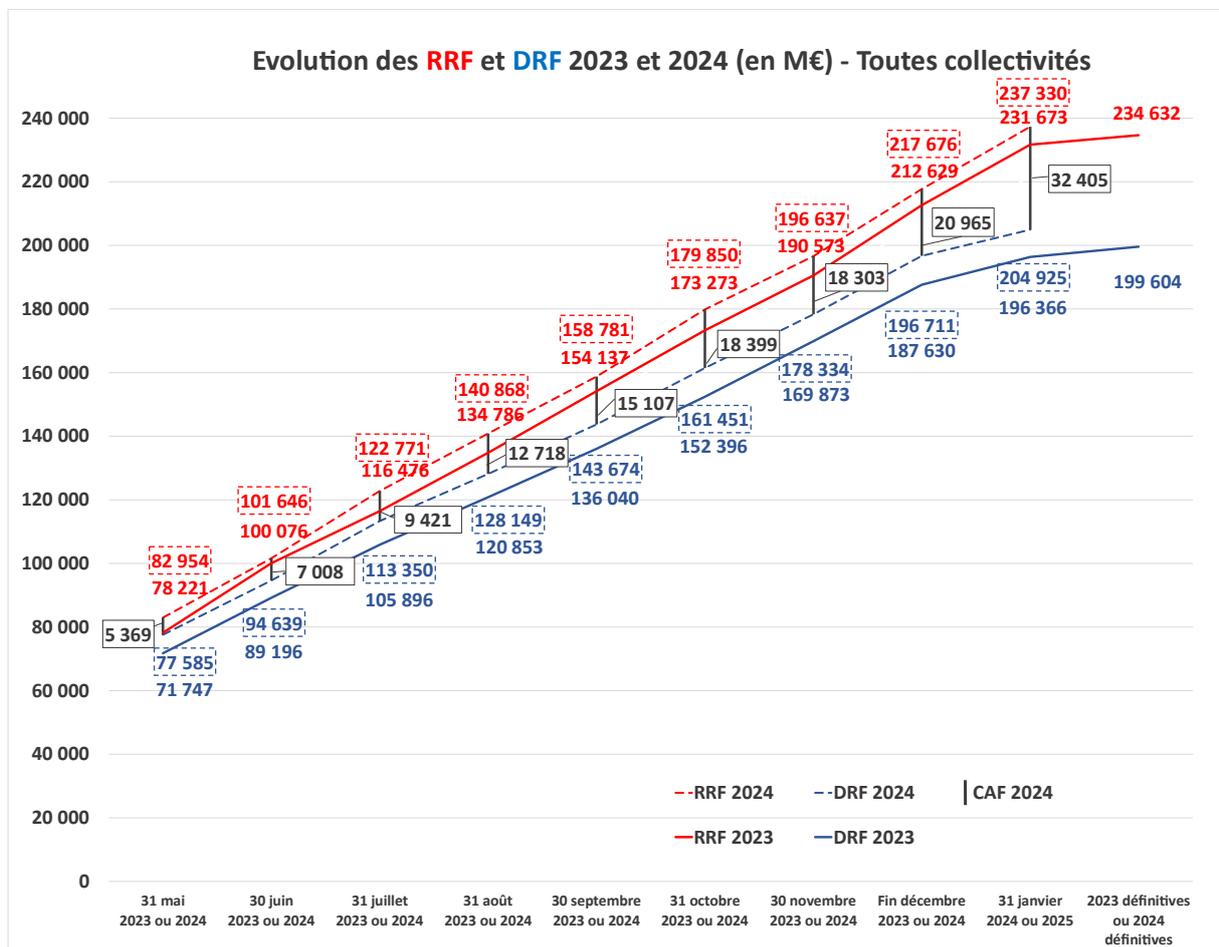
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2024 au 31 janvier 2025

Neuvième situation au titre de l'année 2024, cette SMCL est, comme toute situation provisoire en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Cette situation 2024 doit donc être interprétée avec prudence, en attendant d'être définitivement stabilisée au second trimestre 2025. La situation 2024 au 31 janvier 2025 est comparée aux situations aux 31 janvier 2023 et 2024 également provisoires à date.

Recettes

Au 31 janvier 2025, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** sur un an (+2,4 %, soit +5,7 Md€), notamment en raison de la progression des recettes fiscales (+1,8 %, soit +2,8 Md€).



Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités **augmentent** (+4,4 %, soit +8,6 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,4 %, soit +3,2 Md€), des achats et charges externes (+7,2 %, soit +2,7 Md€), des subventions (+1,8 %, soit +0,3 Md€) et des charges financières (+16,1 %, soit +0,6 Md€), ainsi que des frais de séjour (+7,5 %, soit +1,1 Md€) et des aides à la personne (+3,2 %, soit +0,7 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** (DRI) augmentent de +5,8 % toutes strates de collectivités confondues. Elles croissent pour les régions (+6,7 %) et le bloc communal (+8,5 %) mais diminuent pour les départements (-2,9 %).

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +5 % au 31 janvier 2025 par rapport au 31 janvier 2024.

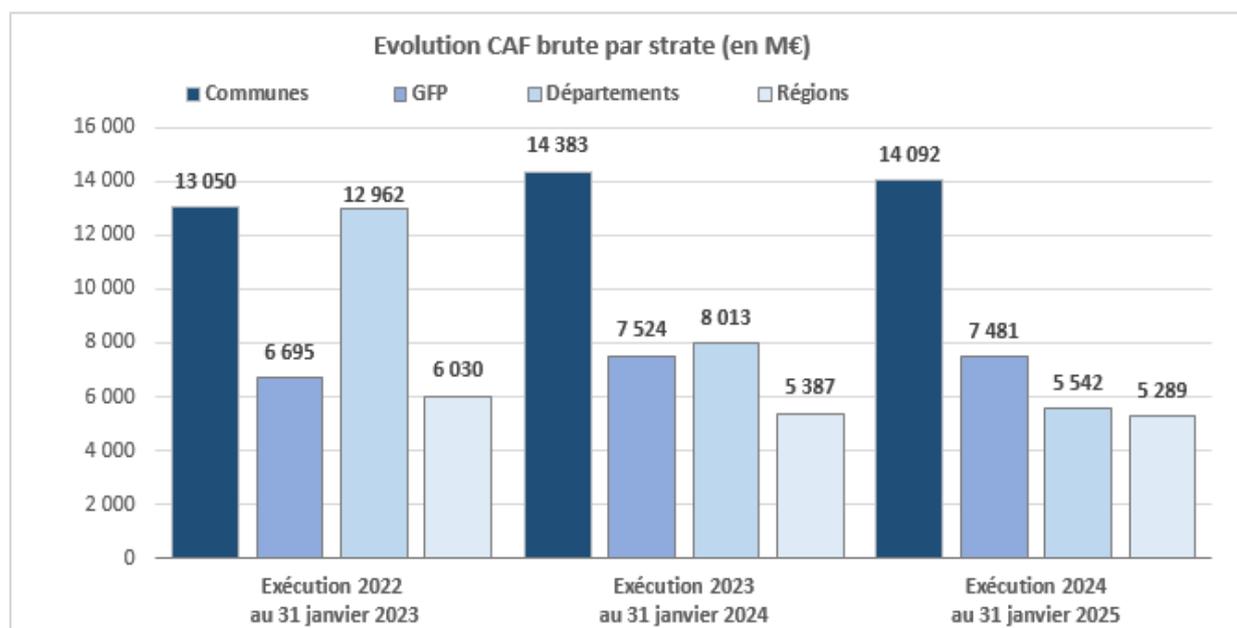
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 32,4 Md€ au 31 janvier 2025**, en diminution par rapport à celle constatée à fin janvier 2024 (35,3 Md€ soit -8,2 %).

L'épargne brute diminue pour toutes les strates de collectivités, par rapport au 31 janvier 2024. Pour le bloc communal (au niveau des communes et des GFP), elle progresse à date par rapport à 2022.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 au 31 janvier 2023	Exécution 2023 au 31 janvier 2024	Exécution 2024 au 31 janvier 2025	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	13 050	14 383	14 092		10,2%	-2,0%
GFP	6 695	7 524	7 481		12,4%	-0,6%
Départements	12 962	8 013	5 542		-38,2%	-30,8%
Régions	6 030	5 387	5 289		-10,7%	-1,8%
Total	38 736	35 307	32 405		-8,9%	-8,2%

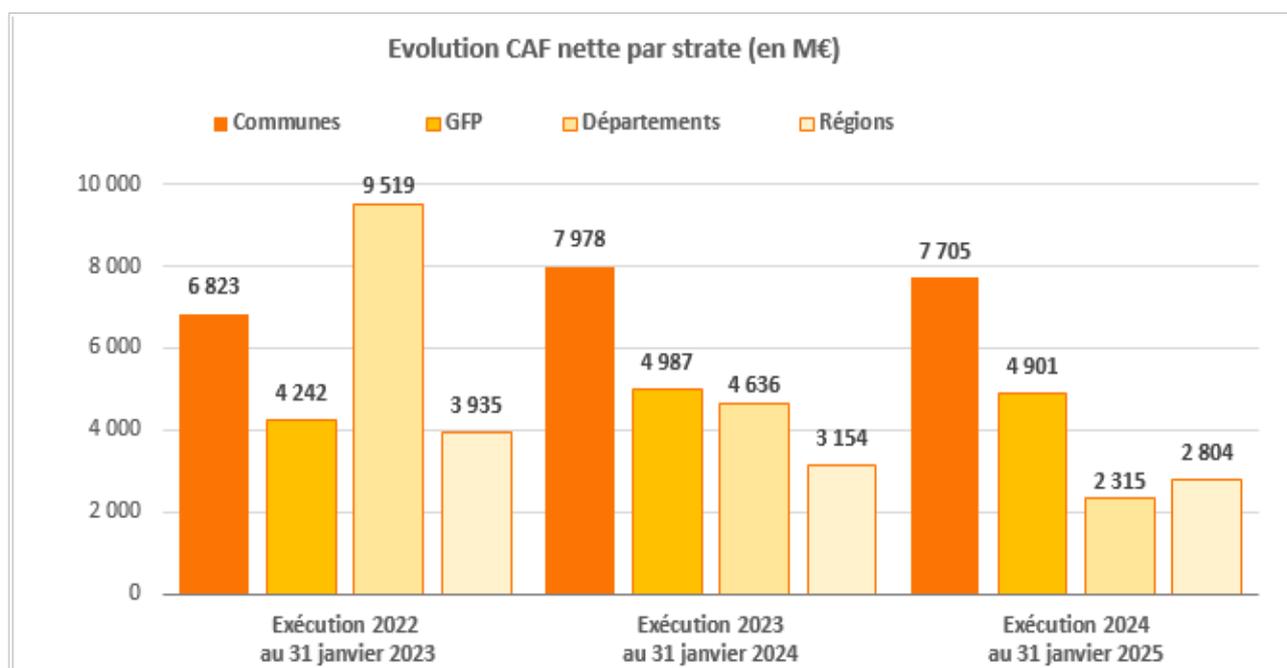


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2024 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à 17,7 Md€ au 31 janvier 2025. Elle est inférieure à celle constatée au 31 janvier 2024 (20,8 Md€, soit -14,6 %).

Pour les départements et les régions, elle diminue à date par rapport à 2023 et 2022. Pour le bloc communal (au niveau des communes et des GFP), elle baisse par rapport à fin janvier 2024 mais reste supérieure à celle constatée fin janvier 2023.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 au 31 janvier 2023	Exécution 2023 au 31 janvier 2024	Exécution 2024 au 31 janvier 2025	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	6 823	7 978	7 705		16,9%	-3,4%
GFP	4 242	4 987	4 901		17,6%	-1,7%
Départements	9 519	4 636	2 315		-51,3%	-50,1%
Régions	3 935	3 154	2 804		-19,8%	-11,1%
Total	24 517	20 755	17 724		-15,3%	-14,6%

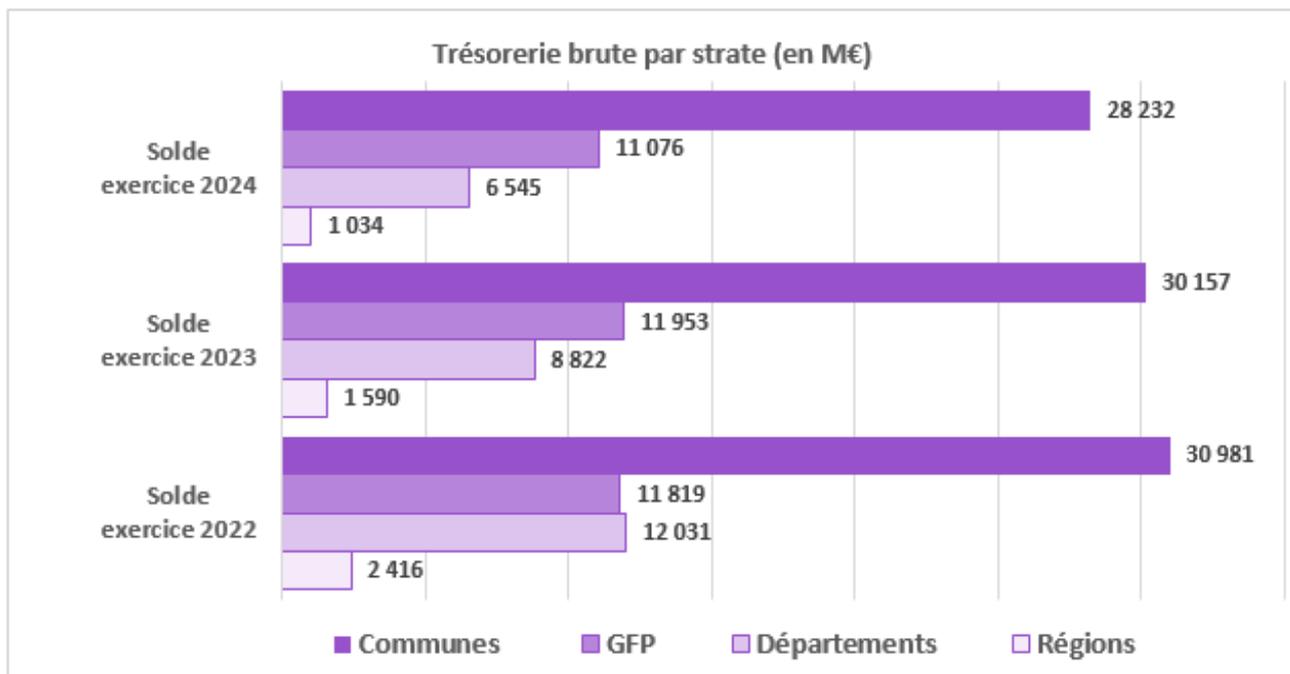


Trésorerie

La **trésorerie brute** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie brute des collectivités locales s'élève à près de 46,9 Md€ au terme de l'exercice 2024. Elle diminue par rapport à 2023 pour toutes les strates de collectivités.

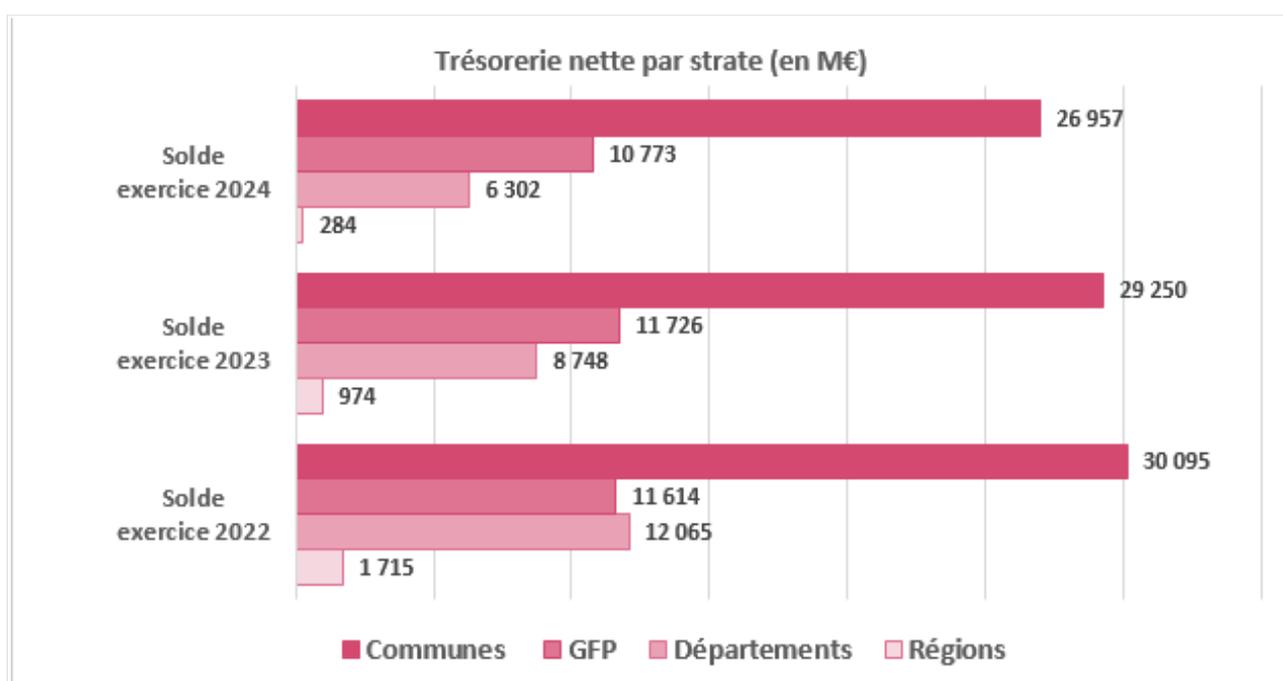
Trésorerie brute en M€	Solde exercice 2022	Solde exercice 2023	Solde exercice 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	30 981	30 157	28 232		-2,7%	-6,4%
GFP	11 819	11 953	11 076		1,1%	-7,3%
Départements	12 031	8 822	6 545		-26,7%	-25,8%
Régions	2 416	1 590	1 034		-34,2%	-34,9%
Total	57 247	52 522	46 887		-8,3%	-10,7%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités s'élève à 44,3 Md€ au terme de l'exercice 2024, soit un niveau inférieur à celui de 2023 pour toutes les strates.

Trésorerie nette en M€	Solde exercice 2022	Solde exercice 2023	Solde exercice 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	30 095	29 250	26 957		-2,8%	-7,8%
GFP	11 614	11 726	10 773		1,0%	-8,1%
Départements	12 065	8 748	6 302		-27,5%	-28,0%
Régions	1 715	974	284		-43,2%	-70,9%
Total	55 489	50 698	44 315		-8,6%	-12,6%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices n, n-1 et n-2 à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.